



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Montreuil, le 28 juin 2018

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : promotions Hors Classe

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 1^{er} juin 2018, notre organisation vous avait communiqué ses revendications concernant les nouvelles modalités de passage au grade de la Hors Classe des professeurs des écoles. Nous demandons :

- L'augmentation du ratio promus/promouvables à 18 % au minimum ;
- Un barème basé essentiellement sur l'ancienneté générale des services ;
- L'abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels.

Les personnels ont aujourd'hui pris connaissance des avis des IEN et des appréciations des Inspecteurs d'Académie. Nombreux sont celles et ceux qui nous ont alertés pour nous faire part de leur incompréhension et de leur colère. Ils constatent que leur appréciation ne correspond pas aux efforts qu'exige chaque jour l'exercice de leur mission. Ils constatent qu'elle est contradictoire avec le niveau de leur note pédagogique antérieure. Ils dénoncent le caractère injuste, inégalitaire et obscur de cette appréciation. Ils réagissent en appelant l'IEN de leur circonscription pour avoir des explications. Ils écrivent à l'Inspecteur d'Académie pour contester l'appréciation arbitraire qu'on leur a donnée. Ils considèrent à juste titre être lésés, déconsidérés, voire méprisés.

Ce rejet est également consécutif de certains éléments particulièrement incompréhensibles :

- le caractère définitif de l'appréciation, fixée une fois pour toutes et non révisable dans le temps, qui pérennise, renforce l'arbitraire ;
- la prise en compte dans le barème de l'ancienneté dans l'échelon acquis dans le corps des PE et non de l'Ancienneté Générale de Service qui pénalise considérablement les ex-instituteurs ;
- l'absence de la publication officielle du taux de passage à la Hors Classe qui conduit à des disparités considérables et incompréhensibles entre les départements, qui engendre une situation de flou et des difficultés au niveau de l'ensemble des services administratifs tant au niveau ministériel que dans les académies et les départements.

Notre organisation syndicale considère :

- inacceptable qu'une évaluation, quelle que soit sa forme, soit définitive, sans recours et rattrapage possibles. De nombreux IEN et IA-DASEN indiquent eux-mêmes que

cette disposition, qui concerne le passage à la Hors Classe, mais pas celui à la classe exceptionnelle qui est réétudié à chaque campagne, est inadaptée ;

- incontournable la prise en compte de l'AGS dans le barème en lieu et place de l'ancienneté dans l'échelon acquis dans le corps des PE. Dans l'attente de cette modification, l'AGS doit départager les candidats à égalité de barème ;
- inadmissible que l'arrêté ministériel publié chaque année début mai qui fixe le taux de passage à la Hors Classe de plusieurs corps de personnels d'enseignement, dont celui des professeurs des écoles, ne le soit pas encore alors que les congés d'été approchent. Le risque grandit chaque jour que les services administratifs, en l'absence de la publication de ce texte, ne puissent pas faire bénéficier les intéressés de leur promotion de grade au 1^{er} septembre 2018.

La prise en compte de ces revendications d'urgence auxquelles le SNUDI-FO vous demande, Monsieur le Ministre, de répondre au plus vite, serait pour nous un premier signe positif envoyé aux enseignants et permettrait, nous l'espérons, d'ouvrir la voie à de réelles négociations pour d'obtenir le vrai déroulement de carrière fondé essentiellement sur l'ancienneté générale de service que nous revendiquons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus parfaite considération.

Norbert Trichard
Secrétaire général